

Commune de Prangins – Investigation de la valeur du patrimoine naturel et paysager



No réf : 63040.02

Novembre 2022, (mise à jour novembre 2024)

ECOSCAN SA

ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Rue de Genève 70

CH - 1004 Lausanne

Tél. 021 613 44 77

Fax. 021 613 44 78

E-mail : info@ecoscan.ch

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	1
1.1.	Objectifs de l'étude	1
1.2.	Acteurs de l'étude	1
1.3.	Description de la commune	2
2.	BILAN DES VALEURS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGERE IDENTIFIEES.....	3
2.1.	Inventaires existants	3
3.	BILANS DES CONNAISSANCES ET INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES.....	6
3.1.	Investigations complémentaires – sites identifiés	6
3.2.	Inventaire des arbres remarquables	9
3.2.1.	Méthodologie	9
3.2.2.	Sites inventoriés.....	9
3.2.3.	Mise à jour.....	9
4.	CONCLUSION	17
4.1.	Biotope sur le territoire Pranginois	17
4.2.	Bilan arborisation	17
5.	ANNEXES	18
5.1.	Carte inventaires sur le territoire communal	18
5.2.	Carte de synthèse des biotopes présents sur le territoire communal	18
5.3.	Synthèse des éléments boisés du territoire communal	18

1. INTRODUCTION

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État d'apporter des réponses fortes au déclin de la biodiversité et un accompagnement aux importants changements climatiques. La loi actuelle (1969) nécessitait une révision complète afin de remplir les objectifs que le Conseil d'État s'est fixé avec son Plan d'action biodiversité (2019) et son Plan climat (2020)¹.

La révision de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager vise pour objectif de lutter contre l'érosion de la biodiversité en permettant notamment :

- D'identifier les milieux nécessitant des mesures de suivi, entretien, protection et contrôle sont nécessaires ;
- De mieux mettre en réseau les habitats et corridors pour la faune ;
- De renforcer la protection du patrimoine paysager ;
- De mieux protéger le patrimoine arboré et notamment les arbres remarquables ;
- De renforcer la surveillance des aires protégées ;
- D'agir contre les espèces exotiques envahissantes ;
- De développer les réseaux et espaces verts de qualité en milieu urbain.

1.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel et paysager, la Municipalité de Prangins a mandaté le bureau Ecoscan en 2021 pour élaborer une investigation de la valeur du patrimoine naturel et paysager sur son territoire communal. Cette initiative va de pair avec la mise en consultation (entre juillet et octobre 2021) de l'avant-projet de Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, dont l'objectif est de disposer d'une loi spécifique répondant aux enjeux actuels et futurs de la préservation de la nature et du paysage. Cet avant-projet prévoit une répartition des tâches entre le Canton et les Communes. Ainsi, à terme, l'inventaire, le suivi et la protection des milieux d'importance locale incomberont aux Communes. Cette investigation répond aux objectifs suivants :

1. Avoir une bonne vision du territoire communal pour les éléments d'importance fédérale, cantonale ou communale ;
2. Identifier les éventuels secteurs déficitaires du point de vue de l'arborisation remarquable et définir une première ébauche des investigations / mesures à mettre en œuvre pour identifier et préserver les éléments d'importance communale (les objets inscrits à l'inventaire cantonal ou fédéral font l'objet d'un suivi et d'action par le Canton).

1.2. ACTEURS DE L'ETUDE

Commune de Prangins :

- Mme Dominique-Ella Christin, Syndique et Municipale en charge de l'Urbanisme
- Mme Aurélie Buisson, responsable du Service de l'Urbanisme
- Mme Bérénice Pinon, ex-responsable du Service de l'Urbanisme

Ecoscan SA :

- M. Jérôme Duval, sous-directeur du bureau Ecoscan SA
- M. Adrian Moriette, biologiste
- Mme Lea Poggiali, collaboratrice scientifique

¹ Source : Communiqué du Conseil d'État du 15 février 2022.

1.3. DESCRIPTION DE LA COMMUNE²

Le paysage de la commune se caractérise par un équilibre entre les grandes structures qui constituent le paysage : espace agricole, forêt, cordons boisés, etc.

L'exploitation des terrains agricoles donne à l'agriculture un rôle dominant.

Le végétal, fortement présent, fait de Prangins une couronne «verte» dans laquelle les massifs arborisés marquent fortement le territoire.

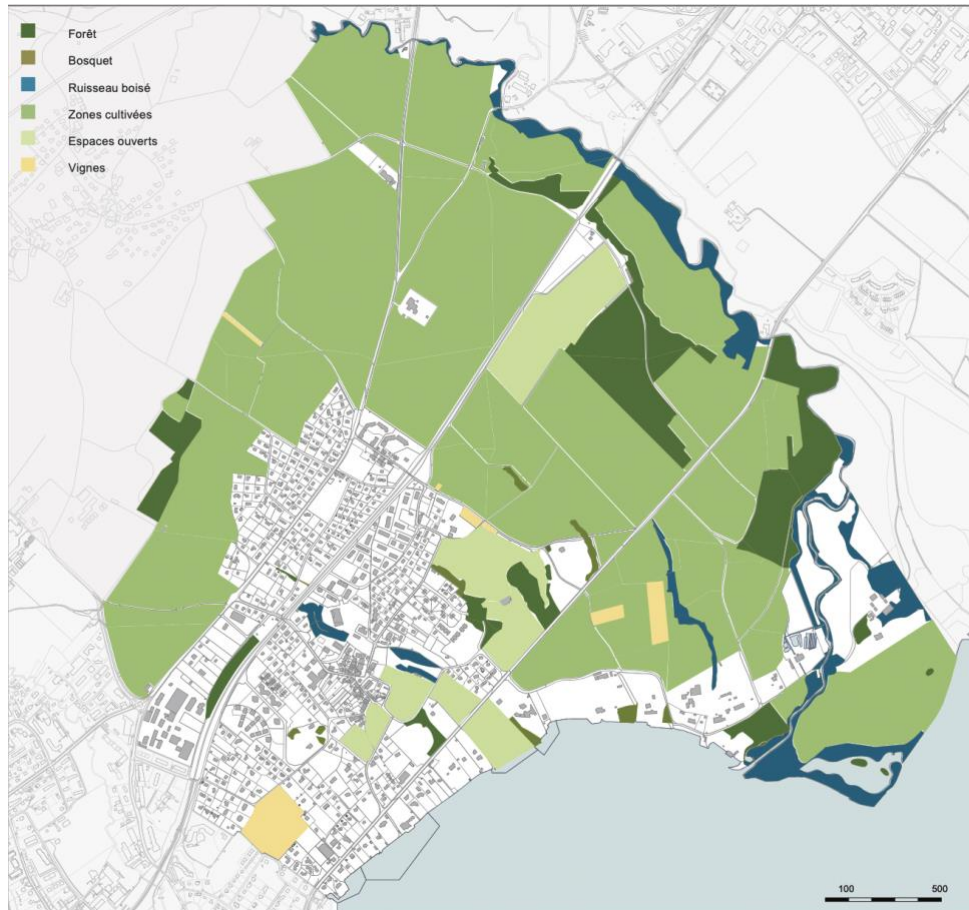


Figure 1 : Synthèse des espaces ouverts (source PDCom Prangins, 2009, HEPIA)

Ainsi, le territoire communal se démarque par cette dualité entre les espaces bâtis et la plaine agricole qui le façonnent. À l'inverse, l'eau demeure peu présente, exception faite de la Promenthouse qui constitue la limite est du territoire (effet renforcé par le boisement rivulaire). Les cours d'eau restent relativement « discrets » en raison de leur gabarit ou de leur mise sous tuyau. Si les rives du Léman constituent une autre délimitation du territoire, la présence de grandes parcelles privées limite son appropriation par la population.

Malgré tout, le territoire bâti est resté fortement concentré avec un étalement limité, ce qui permet de conserver une grande partie du territoire ouvert et propice au développement de milieux d'intérêt.

À noter que la plaine agricole abrite le dernier réservoir biologique indigène d'espèces végétales (espèces végétales inféodées aux espaces cultivés). Ce secteur revêt donc une importance majeure aux yeux du canton.

² Source PDCom de Prangins partie 1 paysage

2. BILAN DES VALEURS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER IDENTIFIEES

2.1. INVENTAIRES EXISTANTS

Les trois cartes ci-après, réalisée à l'échelle du territoire communal, ont été établies sur la base des données et inventaires suivants, les sources sont en parenthèse :

- Inventaire des biotopes de 1980 complété en 2009 dans le cadre de la révision du PGA (Bureau Econat/Hepia).
- Inventaires régionaux et locaux des prairies et pâturages secs, zones alluviales et biotopes de reproduction des batraciens (DGE-Biodiv).
- Réseau OQE agro-écologique (In Situ Vivo sur mandat de RE Nyon Région).
- Recensement des habitats du grand capricorne et du lucane cerf-volant - existant et potentiel (Bureau Maibach sur mandat du contrat corridor lac- pied du Jura).
- Cadastre forestier (données cantonales).
- Recherche de vergers potentiels (Atelier Nature Paysage sur mandat du contrat corridor lac- pied du Jura).
- Données d'observation Faune et Flore (Info Species).

Ces trois cartes peuvent être consultée dans leur format d'origine en annexe du présent document.

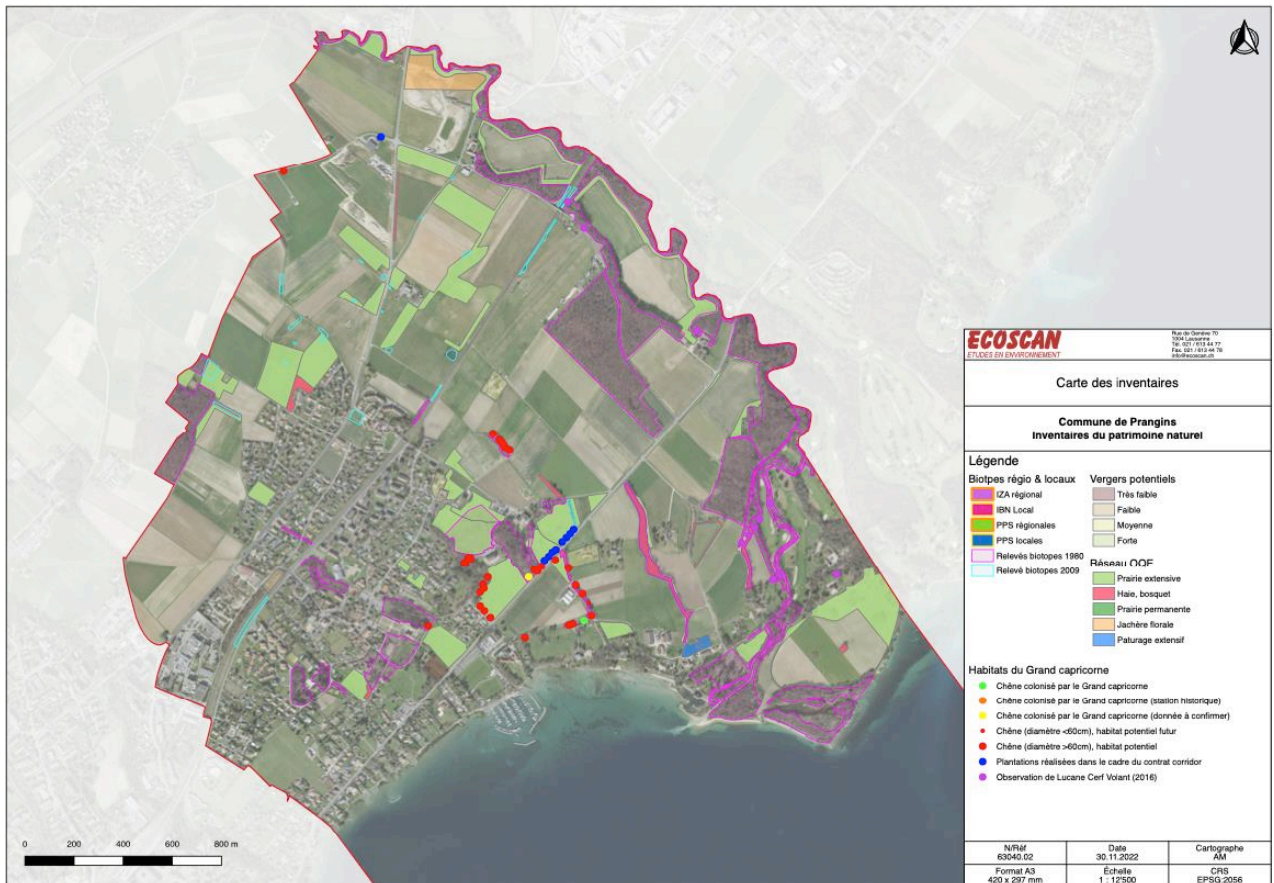


Figure 2 : Bilan des inventaires sur le territoire communal

La consultation des inventaires existants sur le territoire communal a mis en évidence les éléments suivants :

La présence de nombreux biotopes sur tout le territoire avec une prépondérance directement liée à la Promenthouse et son boisement rivulaire, identifiée actuellement comme territoire d'importance biologique prioritaire (TIBP) dans le cadre du réseau écologique cantonal (REC-VD).

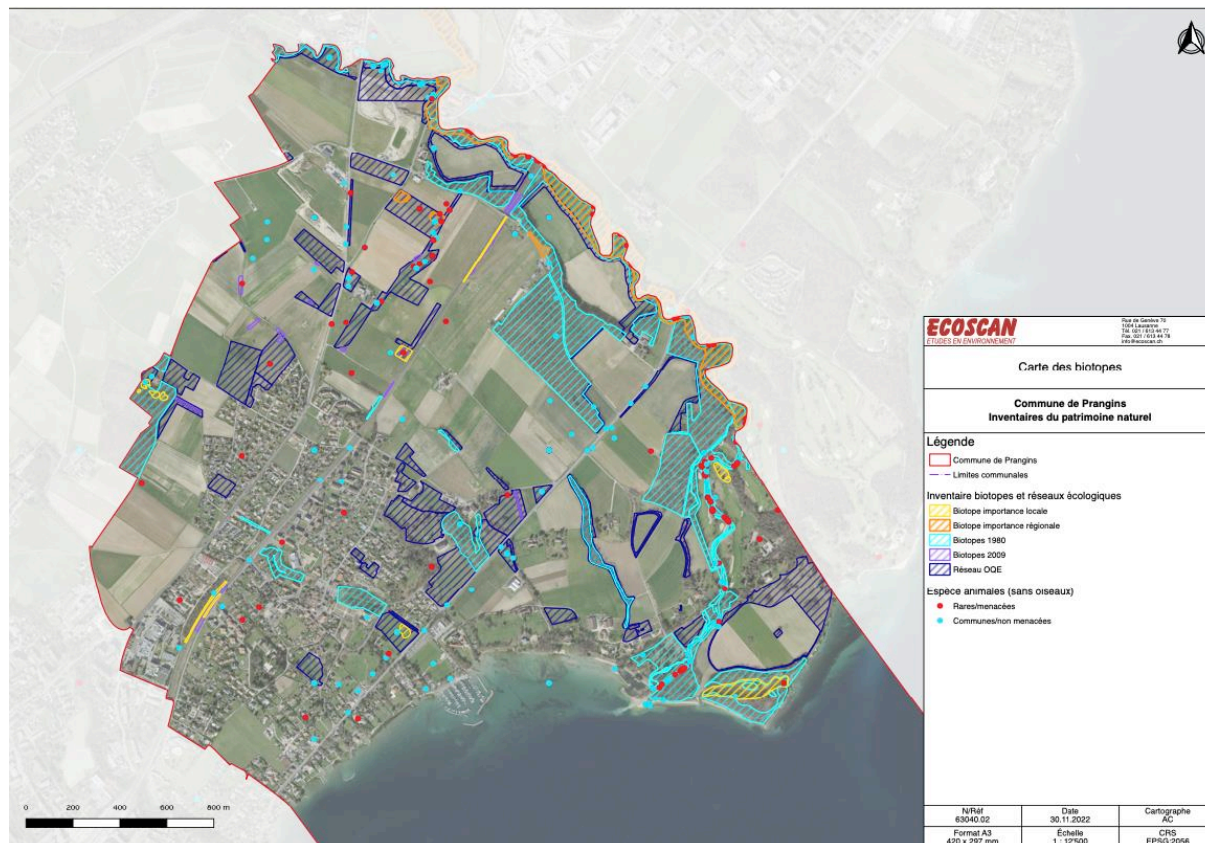


Figure 3 : Synthèse des biotopes présents sur le territoire communal

Le territoire agricole et les réseaux agroécologiques mis en place participent aussi fortement à la qualité générale du territoire Pranginois.

L'arborisation hors des jardins privés reste limitée sur le périmètre bâti et fortement morcelé.

La présence de la plaine agricole limite le développement d'aire forestière et la présence de quelques vergers peut être relevée. Toutefois le potentiel reste relativement faible à l'heure actuelle.

En termes de réseau boisé, les continuités sont presque exclusivement assurées sur l'axe nord-sud par le tracé de la Promenthouse et de son boisement rivulaire.

Malgré ces éléments, la présence de biotopes favorables au grand capricorne et au lucane cerf-volant a été identifiée (station confirmée, à confirmer et habitat potentiel). Le maintien et le développement de certaines essences boisées constituent donc un rôle non négligeable dans la préservation de certaines espèces emblématiques pour la commune.

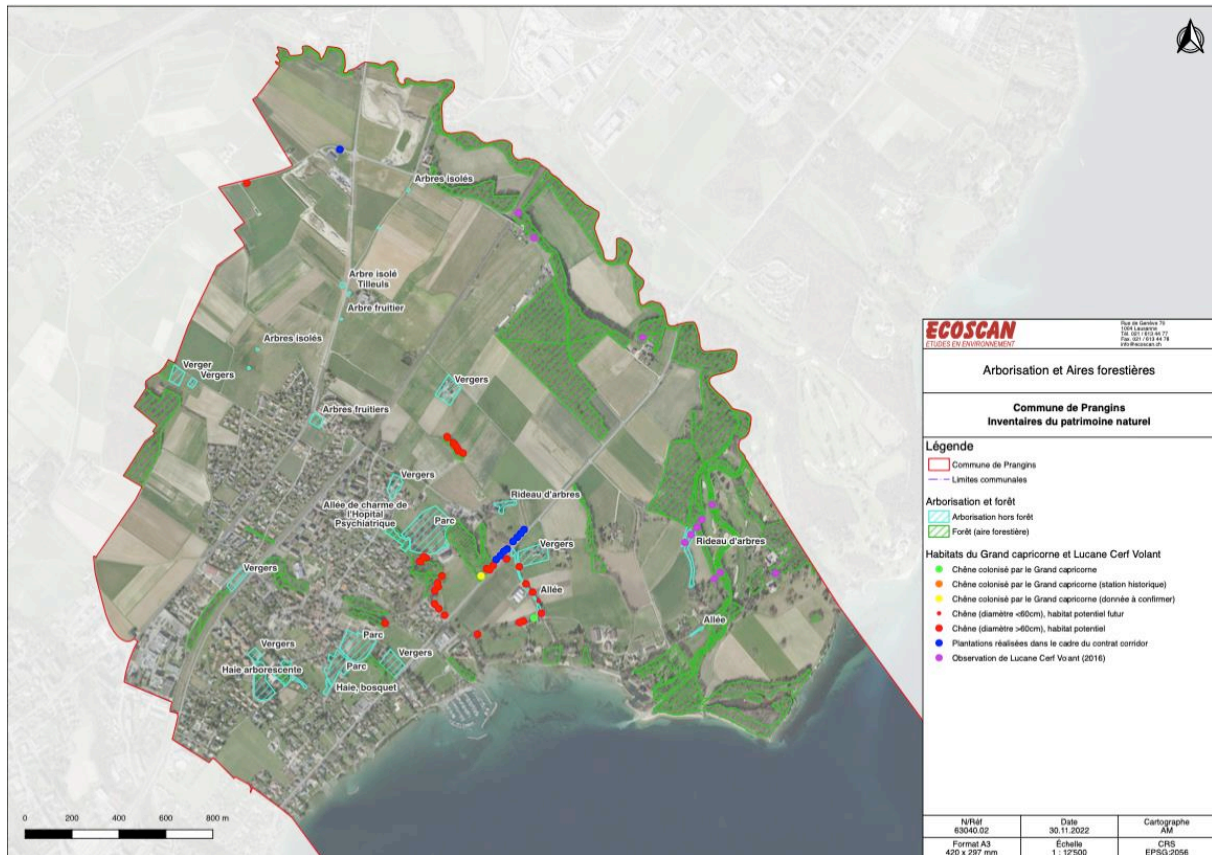


Figure 4 : Synthèse des éléments boisés du territoire communal

Les cours d'eau, peu présents au sein de la commune, ne constituent pas un réseau bleu très important. Toutefois la Promenthouse, par ses dimensions et sa continuité, assure un rôle régional important (continuité nord-sud du pied du Jura au Léman).

3. BILANS DES CONNAISSANCES ET INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1. INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES – SITES IDENTIFIES

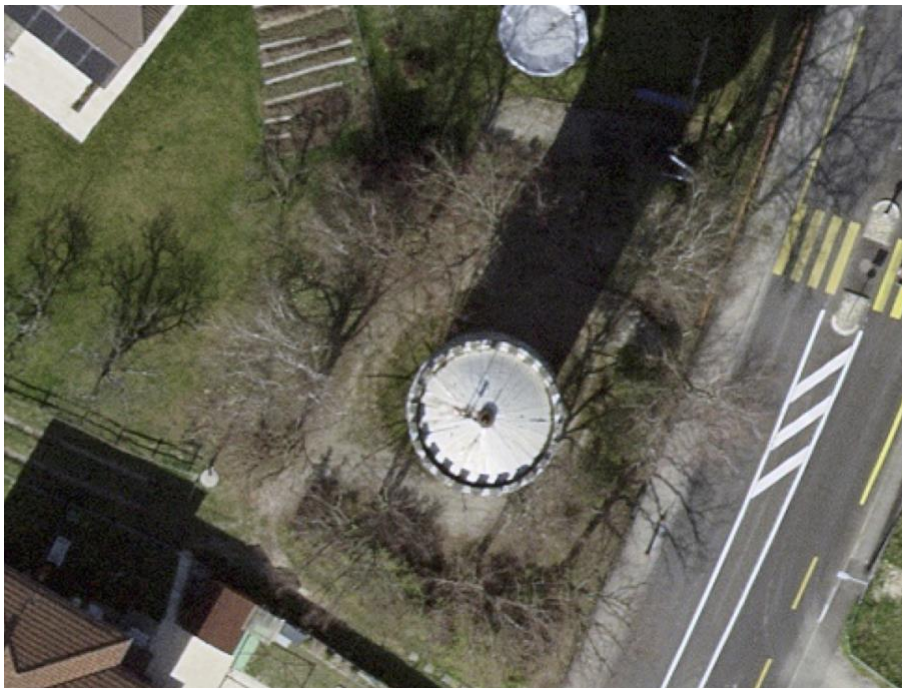
Le territoire communal présente de nombreux enjeux biologiques et paysagers qui dépassent le cadre communal. Ainsi, dans le cadre de la révision de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, les milieux identifiés ayant une importance régionale ou cantonale et la charge de la préservation/ valorisation/ restauration des objets inventoriés incombent au canton ou à la région.

À l'échelle de la commune, l'inventaire des arbres remarquables constitue la principale charge à assurer. À ce niveau, les investigations complémentaires suivantes ont été identifiées afin de compléter les connaissances du patrimoine arboré (arbre isolé ou groupe d'arbre) :

- Secteur de la Tour d'eau
- Parc de l'hôpital psychiatrique
- Arborisation en contrebas du site de l'hôpital
- Quartier de la Bruyère
- Parc du château

> **Secteur de la Tour d'eau**

Véritable point de repère historique situé à l'entrée de Prangins, cet ouvrage est habillé d'une arborisation. Le recensement des individus présents dans cette arborisation permettrait d'en connaître le potentiel.



> **Parc de l'hôpital psychiatrique**

Le parc de l'hôpital constitue un lieu de récréation ouvert à l'ensemble de la population pranginoise. Le nombre et la qualité des individus présents nécessitent une investigation plus poussée pour mettre en évidence la nécessité d'inscrire les plus beaux sujets à l'inventaire des arbres remarquables. Il est également proposé d'évaluer si, à plus long terme, certains individus présentent un potentiel de développement suffisant pour envisager une inscription au registre des arbres remarquables.



> **Arborisation en contrebas du site de l'hôpital**

Le pré situé le long de la RC1, en direction du lac, présente quelques arbres isolés, dont les possibilités de développement restent importantes. Une évaluation du statut actuel des individus et des possibilités de développement est importante, ce d'autant plus que ces individus sont identifiés comme habitat potentiel pour le grand capricorne et le lucane cerf-volant.



> **Quartier de la Bruyère**

Ce quartier sis au sud de la commune offre un dégagement sur le lac avec un parc arboré important. La taille des individus, la présence d'un arbre remarquable et le potentiel d'évolution du site laissent à penser que d'autres individus pourraient répondre aux critères des arbres remarquables dans le futur.



> **Parc du château**

Le parc du château est ponctué de plusieurs individus. Les possibilités de développement, le statut et l'histoire du site laissent supposer que certains d'entre eux répondent aux critères de classification des arbres remarquables.



3.2. INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

3.2.1. Méthodologie

Suite à l'adoption du Plan d'action Biodiversité 2019-2030, le Conseil d'Etat s'est donné comme objectif de disposer d'ici 2024 d'un inventaire complet actualisé des arbres et allées remarquables situés en dehors des aires forestières et de renforcer la protection de ce patrimoine arboré, qui incombait jusque-là aux communes, dans le cadre de la révision actuellement en cours de la loi cantonale de 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPMNS, inventaire RSV est 450.11).

Afin de renforcer la protection de ce patrimoine arboré, un inventaire est désormais requis et un avis complémentaire du Canton est obtenu en cas de demande d'abattage. C'est à cette fin qu'EcSCAN a été mandaté afin d'établir le recensement des arbres remarquables d'importance cantonale de la commune de Prangins, en suivant la méthodologie proposée par le Canton de Vaud (Fiche C12, Recensement des arbres remarquables).

L'inventaire effectué en 2022, a consisté en un relevé de terrain des arbres (essence, circonférence du tronc, photo), complétés d'une qualification et notation informatique de leur gabarit et de leurs valeurs naturelles, esthétiques, paysagères, sociales et historiques. Ces données ont par la suite été enregistrées sur la plateforme en ligne de saisie des arbres remarquables d'importance cantonale, afin de leur attribuer une note permettant ainsi de définir si l'arbre répond aux critères d'un arbre remarquable.

3.2.2. Sites inventoriés

Le recensement des arbres remarquables se concentre sur les sept sites d'investigation complémentaires ayant été identifiés lors de notre diagnostic. Seuls les espaces librement accessibles, parcelles communales et parcelles privées, ont été investigués. Ceux-ci ont été parcourus afin de déterminer les sujets susceptibles d'être inscrits à l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale, en fonction de leur insertion dans le site et du diamètre de leur circonférence.

3.2.3. Mise à jour

En 2024, le bureau Nature et Paysage a été mandaté par la commune pour terminer l'inventaire des arbres remarquables en y incluant les parcelles privées non librement accessibles.

Les cartes produites dans le rapport de 2022 ont été mises à jour avec les données du relevé de 2024.

Le lecteur est invité de consulter l'inventaire complet sur la plateforme arbrem (<https://arbrem.dge-vd.ch/#/login/>)

> **Secteur Tour d'eau – Bénex**

Le site de la Tour d'eau présente une importance historique pour la commune de Prangins. Celui-ci se situe dans une zone construite, aux confins d'une zone d'habitation et de la route de l'Etraz. L'arborisation y est notamment marquée par la « ceinture » entourant la Tour d'eau où sont recensés plusieurs tilleuls à grandes feuilles et des noisetiers. Deux tilleuls ont une circonférence excédant celle de leurs voisins mais ils ne remplissent pas les critères pour une mise à l'inventaire cantonal.

L'ensemble formé par les arbres entourant la tour donne son importance au site.



Figure 5 : Secteur Tour d'eau, Benex

> **Parc arboré de l'Hôpital**

Le parc arboré de l'Hôpital offre une vaste étendue ouverte où se distinguent plusieurs spécimens majeurs, notamment de par leur hauteur et couronne remarquable. On dénombre plusieurs séquoias géants, présents de part et d'autre du site, dépassant les autres individus par leur dimension.

Lors de la visite en septembre 2022, ceux-ci présentaient cependant des séquelles de la sécheresse qui a marqué l'année 2022, avec plusieurs branches fragilisées.

S'ajoutent à cela, plusieurs essences indigènes comme le chêne pédonculé, le hêtre et le charme, mais aussi des essences plus paysagères comme le cyprès du Portugal ou le cèdre de l'Atlas.

Deux chênes, deux cèdres et un charme remplissent les critères d'arbres remarquables au niveau cantonal.

D'une manière générale, les individus observés sur le site présentent un développement harmonieux, une bonne intégration dans le site et un potentiel de croissance à long terme.

Le site présente le plus haut nombre d'arbres remarquables de la commune de Prangins, démontrant toute l'importance de cette zone.

Il est à signaler le Séquoia géant juste au nord des 2 chênes pédonculés remarquables. Il présente des défauts mécaniques importants. S'il y a la volonté de le conserver, il faut faire un grand périmètre de protection autour.



Figure 6 : Parc arboré de l'Hôpital

> **Parc arboré du quartier de la Bruyère**

Aucune modification n'a été apportée quant à l'inventaire de ce site. En effet, il avait déjà été parcouru, et une mise à l'inventaire des arbres remarquables de l'imposant chêne se trouvant en bordure sud-ouest de la parcelle avait déjà été réalisée. Le site présente plusieurs individus qui s'inscrivent dans une topographie en forme de promontoire avec un replat au droit des habitations suivi d'une pente continue jusqu'à la limite de parcelle. Si le site ne présente pas d'élément paysager notable en dehors du chêne (dont la position est plus en correspondance avec un reliquat forestier), les possibilités de développement de l'arborisation restent importantes (peu de pression urbaine, espace important).



Figure 7 : parc arboré du quartier de la Bruyère

> **Parc arboré du château**

Le site est marqué par une allée de platanes (au centre de l'image un peu à l'est du nombre 201), offrant une importante valeur au paysage du site du château, et une source d'ombre sur le chemin menant à celui-ci. La consultation des cartes historiques laisse à penser que ces individus constituent la fin de l'allée historique qui menait à l'entrée du château. Pour des raisons inconnues, les autres individus ont disparu. Ces individus ne remplissent pas les critères pour entrer dans l'inventaire des arbres remarquables.

A l'est du château, se trouve 2 platanes. Un remplit les critères d'arbre remarquable cantonal. L'autre ne remplit pas les critères mais a le potentiel de devenir remarquable cantonal. Un tilleul à petites feuilles derrière le temple est aussi remarquable.

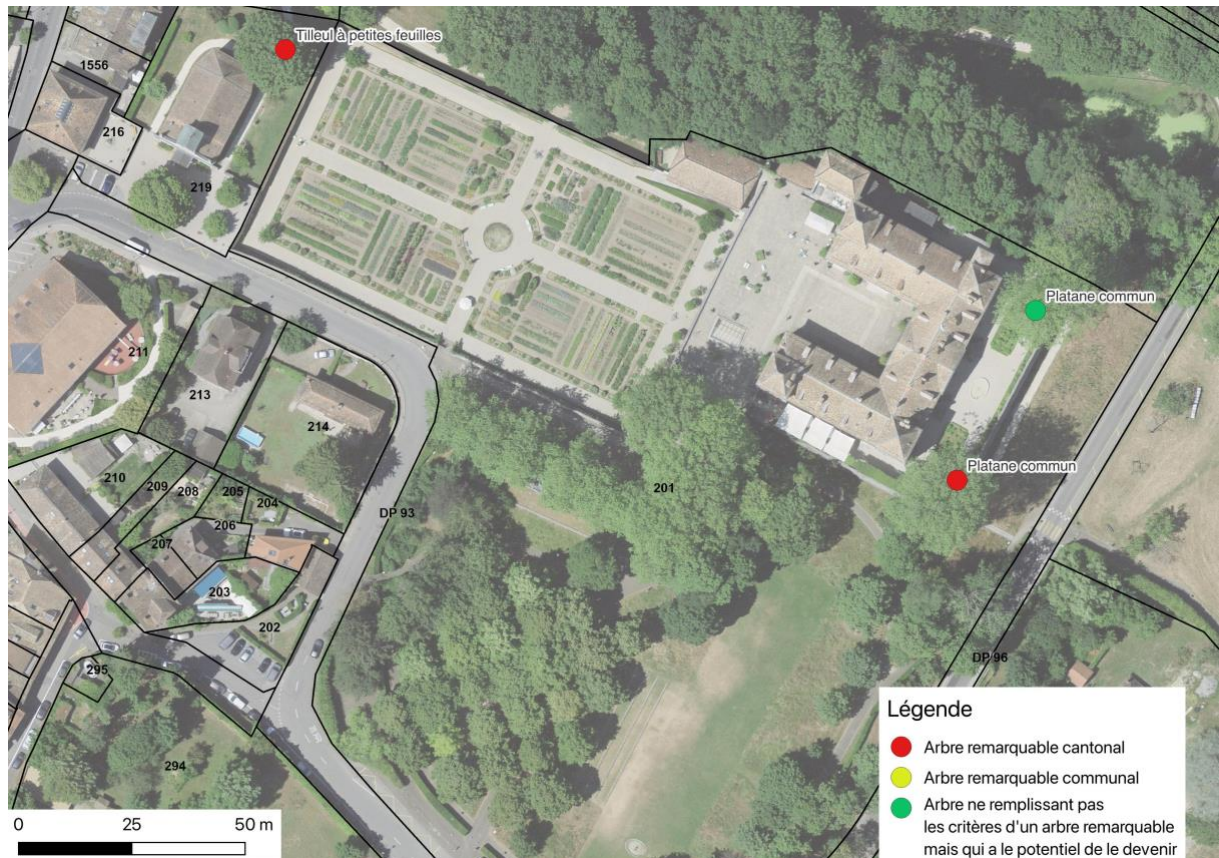


Figure 8 : Parc arboré du château

> **Port des Abériaux**

L'allée longeant le port est marquée par plusieurs individus, notamment deux platanes se démarquant par l'importante circonférence de leur tronc et leur hauteur.

Ceux-ci ne remplissent pas tous les critères pour entrer dans l'inventaire des arbres remarquables du canton, mais ils offrent une importante zone d'ombre à proximité directe du port des Abériaux et une valeur paysagère non négligeable (arbres repères).



Figure 9 : Port des Aberiaux

> **Arbres isolés à l'intersection entre la Route de la Bossière et la Route de Lausanne**

Ce site se démarque par la présence de plusieurs arbres isolés sur une parcelle non construite, en bordure de la Route de la Bossière et de la Route de Lausanne. Sur plusieurs arbres évalués, seul un chêne et un frêne remplissent les critères d'arbres remarquables au niveau communal. Un chêne a également le potentiel pour devenir remarquable. De plus, les arbres évalués offrent une haute valeur écologique déjà répertoriée pour leur qualité d'hôte pour deux espèces emblématiques du territoire de Prangins, le grand capricorne et le lucane cerf-volant. Ces arbres présentent donc une grande importance pour la commune.



Figure 10 : Arbres isolés à l'intersection entre la Route de la Bossière et la Route de Lausanne

> **Plage de Promenthoux**

Lors d'une visite complémentaire, un passage sur le site de la plage de Promenthoux a permis d'identifier deux spécimens, se dressant étroitement entre la route de Promenthoux et la plage. Un tilleul et un marronnier remplissent les critères d'arbres remarquables. Tous deux présentent des atouts importants pour la commune, comme la zone d'ombre procurée par l'allée d'arbres longeant la plage.



Figure 11 : Plage de Promenthoux

4. CONCLUSION

4.1. BIOTOPE SUR LE TERRITOIRE PRANGINOIS

Le territoire de la commune de Prangins comprend de nombreux éléments d'importance fédérale ou cantonale qui ne sont donc, à l'heure actuelle, pas à la charge de la commune. À l'échelle communale, une mise à jour progressive des investigations des éléments d'ordre communaux dans le cadre des planifications serait à réaliser, en prenant en compte les différents éléments mentionnés dans cette étude. Ceci comprend notamment le développement et la conservation de certaines essences boisées afin de préserver les espèces emblématiques pour la commune et la préservation des espaces agricoles. Dans le cadre de la mise à jour du plan d'affectation communale, ces objectifs pourraient être précisés et fixés dans le règlement communal.

4.2. BILAN ARBORISATION

L'arborisation étudiée comprend au total 39 arbres identifiés comme présentant un intérêt écologique et/ou paysager. Plusieurs essences indigènes telles que le chêne pédonculé (*Quercus robur*) (10), le hêtre commun (*Fagus sylvatica*) (4), le tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*) (2), le charme (*Carpinus betulus*) (1), le châtaignier commun (*Castanea sativa*) (4) et le frêne commun (1) ont été répertoriés, ainsi que des espèces plus ornementales comme le platane Commun (*Platanus acerifolia*) (6), le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) (6), le séquoïa géant (*Sequoiadendron giganteum*) (4) et le cyprès du Portugal (*Cupressus lusitanica*)(1).

Sur l'ensemble du recensement, et après l'enregistrement des informations de chaque arbre sur la plateforme cantonale, 13 arbres sont retenus comme candidat à l'inventaire cantonal. Ceux-ci feront l'objet d'un contrôle par le canton, afin de les inscrire ou non à l'inventaire définitif.

Plusieurs individus identifiés présentent un fort potentiel de développement principalement dû aux possibilités de développement qui s'offrent encore sur les sites (peu de pression humaine, absence de projet de développement pouvant impacter leur domaine vital, parcelle hors zone à bâtir, etc.). La mise en place d'un suivi avec une actualisation tous les 5-10 ans permettrait de mettre en évidence les évolutions des sujets et de voir si leur inscription au cadastre des arbres remarquables se justifie. L'état sanitaire des séquoïas géants du parc arboré de l'Hôpital montre un fort impact de la période de sécheresse. Le frêne commun présent à l'intersection entre la Route de la Bossière et la Route de Lausanne présente une couronne, à l'heure actuelle, dans un état dénaturé par l'intervention humaine, mais qui garde un potentiel d'évolution non négligeable.

5. ANNEXES

5.1. CARTE INVENTAIRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

5.2. CARTE DE SYNTHESE DES BIOTOPES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

5.3. SYNTHESE DES ELEMENTS BOISES DU TERRITOIRE COMMUNAL



Carte des inventaires

Commune de Prangins
Inventaires du patrimoine naturel

Légende

Biotopes régio & locaux

- IZA régional
- IBN Local
- PPS régionales
- PPS locales
- Relevés biotopes 1980
- Relevé biotopes 2009

Vergers potentiels

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte

Réseau OQE

- Prairie extensive
- Haie, bosquet
- Prairie permanente
- Jachère florale
- Paturage extensif

Habitats du Grand capricorne

- Chêne colonisé par le Grand capricorne
- Chêne colonisé par le Grand capricorne (station historique)
- Chêne colonisé par le Grand capricorne (donnée à confirmer)
- Chêne (diamètre <60cm), habitat potentiel futur
- Chêne (diamètre >60cm), habitat potentiel
- Plantations réalisées dans le cadre du contrat corridor
- Observation de Lucane Cerf Volant (2016)

0 200 400 600 800 m



N/Réf 63040.02	Date 30.11.2022	Cartographe AM
Format A3 420 x 297 mm	Échelle 1 : 12'500	CRS EPSG:2056



ECOSCAN
ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Rue de Genève 70
1004 Lausanne
Tél. 021 / 613 44 77
Fax. 021 / 613 44 78
info@ecoscan.ch

Carte des biotopes

Commune de Prangins Inventaires du patrimoine naturel

Légende

- Commune de Prangins
- Limites communales

Inventaire biotopes et réseaux écologiques

- Biotope importance locale
- Biotope importance régionale
- Biotopes 1980
- Biotopes 2009
- Réseau OQE

Espèce animales (sans oiseaux)

- Rares/menacées
- Communes/non menacées

0 200 400 600 800 m



N/Réf
63040.02

Date
30.11.2022

Cartographe
AC

Format A3
420 x 297 mm

Échelle
1 : 12'500

CRS
EPSG:2056



Arborisation et Aires forestières

Commune de Prangins
Inventaires du patrimoine naturel

Légende

- Commune de Prangins
- Limites communales

Arborisation et forêt

- Arborisation hors forêt
- Forêt (aire forestière)

Habitats du Grand capricorne et Lucane Cerf Volant

- Chêne colonisé par le Grand capricorne
- Chêne colonisé par le Grand capricorne (station historique)
- Chêne colonisé par le Grand capricorne (donnée à confirmer)
- Chêne (diamètre <60cm), habitat potentiel futur
- Chêne (diamètre >60cm), habitat potentiel
- Plantations réalisées dans le cadre du contrat corridor
- Observation de Lucane Cerf Volant (2016)

0 200 400 600 800 m



N/Réf 63040.02	Date 30.11.2022	Cartographe AM
Format A3 420 x 297 mm	Échelle 1 : 12'500	CRS EPSG:2056